



ACTUALITÉS

# Confinement : de nouvelles restrictions

Annoncées par la Préfecture de Seine et Marne.



Créé le : 20/03/2020 - Mis à jour le : 20/03/2020

Deux arrêtés préfectoraux ont été publiés le jeudi 19 mars afin que les mesures de confinement soient mieux respectées notamment sur les berges des fleuves, rivières et cours d'eau et dans les parcs, bois et forêts.

À Boissettes, cela se traduit par :

- l'interdiction des promenades le long des berges de la Seine,
- l'interdiction de la pratique du sport seul ou en groupe en forêt ou dans les bois.

Merci à tous et toutes de respecter ces consignes.